Image not found or type unknown

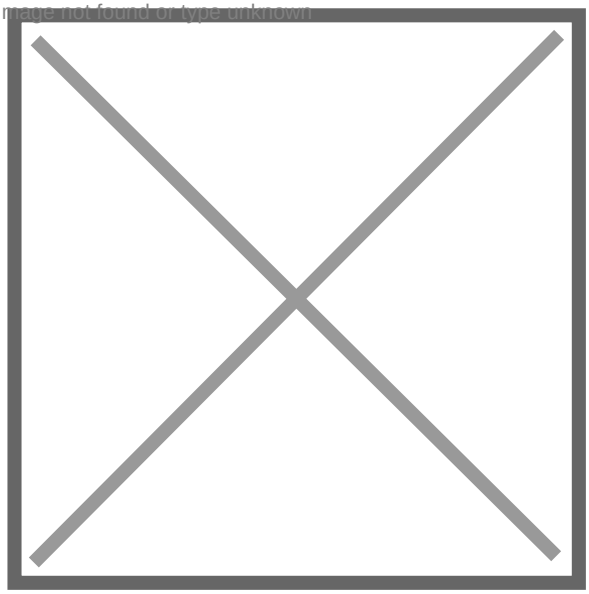

CDI chantier Développement Informatique

Par **MstMorpheus**, le **09/09/2015** à **17:22**

Bonjour,

Cela va faire un an que je suis posté chez un client d'une société de service spécialisée dans l'industrie en CDI chantier.

Il est précisé sur mon contrat que le chantier consiste à des mises à jour de développement en Vba/Excel.

Mais au bout de 2 mois de mise à jour, un nouveau projet m'a été confié (prévu depuis longtemps car déjà proposé à mon prédécesseur qui n'a pas eu la confiance du client ai-je appris).

Je suis en poste en tant que Technicien Informatique et je viens d'achevé ce projet de 10 moins sans aide informatique ni cahier des charges.

Une première version du projet est terminé et le client ne peut plus financièrement me prolonger.

Mes questions :
Et est-ce courant ou autorisé d'utiliser un CDI chantier pour des projets de développement informatique ?
Combien vais-je recevoir d'indemnité de licenciement (j'ai vu 1/5 un mois de salaire ???)
Selon vous le chantier est-il valable ?
L'intitulé du poste est-il respecté ?

Merci de votre réponse,
Julien

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés